LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

LE PRESDENT DE L'UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

DECIDE

Article 1 : Il est créé, pour une durée de cinq ans, une Unité de Service intitulée : « CiTHERA ».

Article 2 : Cette Unité est référencée pour l'Inserm : US 045

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Bâtiment IRDT – GENOPOLE
28, rue Henri Desbruyères
91170 CORBEIL-ESSONNE

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Paris 11.

Article 5 : Madame Annelise BENNACEUR est nommée directrice de l'Unité pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2021.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

La présidente de l'Université Paris-Saclay
Professeure Sylvie RETAILLEAU

LE PRESDENT DE L'UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE

Président
de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne
Patrick CURMI

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56